

Communiqué de presse

Paris, le 4 octobre 2022

Informations sur les végétaux à risque pour notre santé

Plantes-risque.info

Certains végétaux peuvent présenter des risques pour la santé en cas d'ingestion, de contact ou du fait de leur pollen allergisant. Depuis juillet 2021, et dans un objectif de prévention de ces risques pour la santé humaine, les distributeurs ou vendeurs de végétaux d'ornement sont tenus d'informer les acquéreurs sur le potentiel de certaines plantes vivantes à porter atteinte à la santé humaine. L'information délivrée porte sur les effets potentiellement néfastes de ces végétaux ainsi que sur les moyens de s'en prémunir et sur les gestes à accomplir en cas d'exposition à risque.

Ce devoir d'information fait suite à la parution de l'arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, signé par le ministre chargé de l'Economie, le ministre chargé de la Santé et le ministre chargé de l'Agriculture.

En annexe de cet arrêté figure une liste de 58 espèces susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, classées en trois catégories :

- Les espèces pouvant être toxiques en cas d'ingestion, comme par exemple le datura stramoine, le laurier rose et l'If.
- Les espèces dont le pollen peut provoquer une allergie respiratoire, dont le noisetier commun, le charme, l'olivier.
- Les espèces pouvant entraîner des réactions cutanées comme le caladium et l'euphorbe.

Afin d'informer plus largement le grand public des risques en cas d'ingestion, de contact ou du risque d'allergie respiratoire liés à ces végétaux présents dans le milieu naturel ou chez les particuliers, le ministère chargé de la Santé, FREDON France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), ont mis en ligne le site www.plantes-risque.info. Ce site permet également de connaître les moyens de se prémunir des risques, les bons réflexes à avoir en cas de symptômes et des indications sur la présence de la plante dans le milieu naturel.

Info en + : Le site www.plantes-risque.info a été mis à jour dans l'été suite à un retour des utilisateurs et des partenaires afin de faciliter la navigation.

Île de la Réunion : trois autres plantes expertisées comme toxiques

Sur la base de la bibliographie et de l'étude des cas d'intoxication à la Réunion, l'Anses a publié en octobre 2021 un rapport concernant trois plantes commercialisées, s'ajoutant à celles de l'arrêté du 4 septembre 2020 pouvant entraîner des impacts sur la santé. Il est possible de retrouver ces plantes en vente à La Réunion mais également en métropole.

Dans sa conclusion, l'agence recommande à la Direction générale de la santé (DGS) d'intégrer l'Agave d'amérique (*Agave gr. Americana*), le Baobab nain (*Jatropha podagrica*) et le Pignon d'Inde (*Jatropha curcas*) au sein de la liste des végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine (arrêté de septembre 2020). Ces trois espèces sont en effet susceptibles de provoquer des réactions cutanéomuqueuses. De plus, le Pignon d'Inde (*Jatropha curcas*) peut être aussi toxique en cas d'ingestion. Ces trois espèces s'ajouteront prochainement ainsi à la liste des plantes déjà identifiées pour la métropole.



Agave d'amérique
(*Agave americana*)



Baobab nain
(*Jatropha podagrica*)



Pignon d'Inde
(*Jatropha curcas*)

Contact presse

Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine - FREDON France :
especies-risque-sante@fredon-france.fr

Soutenu
par